



#### 4 Chevaux

Le nombre total de chevaux présents sur l'établissement doit être déclaré. Ne pas laisser l'une de ces lignes en blanc.

En cas d'absence de chevaux en propriété ou confiés, indiquer « Néant ».

Nombre de chevaux en propriété : \_\_\_\_\_

Nombre de chevaux confiés : \_\_\_\_\_

#### Étalonniers

Nombre moyen **journalier** de juments confiées durant la saison de monte : \_\_\_\_\_

Durée moyenne du séjour de la jument sur l'exploitation : \_\_\_\_\_ jours

#### Éducateurs et Moniteurs d'Équitation Itinérants

Cours particuliers

Cours collectifs

Nombre maximum de chevaux (ou de cavaliers) pouvant être, **en même temps**, sous la responsabilité de l'éducateur ou du moniteur : \_\_\_\_\_.

#### 5 Le Souscripteur est également assuré par un contrat « Agrigan » ou « Equus »

/  / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_  
 OUI / NON / Numéro du Contrat « Agrigan » / Numéro du contrat « Equus »

La souscription complémentaire du volet Dommages aux Biens via les produits Agrigan ou Equus est **obligatoire** pour bénéficier du contrat « Responsabilité Civile Métiers du Cheval ».

Cette règle s'applique dès lors que le proposant dispose de bâtiments d'exploitation pour l'exercice de son activité. Ex. : Haras, Centre équestre, Entraîneur...

## GARANTIES SOUHAITEES

### 6 Garantie de Base

<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Responsabilité Civile à l'égard du personnel</li> <li>■ Responsabilité Civile à l'égard des tiers</li> </ul>	8 000 000 €, dont :
	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Faute inexcusable : 1 500 000 €</li> <li>○ Dommages Matériels : 1 000 000 €</li> <li>○ Vol commis par un préposé : 10 000 €</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Dommages aux biens confiés (à l'exception des animaux)</li> </ul>	30 000 €
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Défense Pénale et Recours Suite à accident</li> </ul>	15 245 € par année d'assurance, dans la limite de 7 625 € par litige

OUI

### 7 Extensions Facultatives de Garantie

#### A - Responsabilité Civile Organisateur de Manifestations Equestres

Nombre de chevaux engagés par jour (Au-delà de **100** chevaux engagés par jour, contacter le Service Agricole pour la cotation) :

Nombre maximum de personnes rassemblées en un même lieu au même moment (Au-delà de **500** personnes, contacter le Service Agricole pour la cotation) :

Option A

jusqu'à 4 manifestations par an, indiquer le nombre prévu de manifestations =>

Option B

plus de 4 Manifestations par an, indiquer le nombre prévu de manifestations\* =>

(\* ) Au-delà de 12 manifestations annuelles, contacter le Service Agricole.

Cocher les extensions choisies

#### B - Responsabilité Civile après mise en circulation des produits ou après achèvement de travaux (contacter le service agricole pour la cotation)

#### C - Protection Juridique Générale (Litiges de la Vie Professionnelle)

#### D – Dommages causés aux chevaux confiés (Montant du sinistre maximum possible)

Option A

Maximum = **100 000 €** par année d'assurance sans excéder 30 000 € par cheval {\*}

Option B

Maximum = **200 000 €** par année d'assurance sans excéder 30 000 € par cheval {\*}

Option C

Maximum = **400 000 €** par année d'assurance sans excéder 30 000 € par cheval {\*}

{\*} Franchise par sinistre : 600 €

#### E – Individuelle Accident du Cavalier de Passage {\*}

{\*} Définition : Cavalier occasionnel de l'établissement assuré (non licencié FFE) ne bénéficiant pas de garantie Accidents Corporels liée à la pratique de l'activité équestre. Il est entendu que le caractère occasionnel de l'activité est défini comme une pratique ponctuelle exercée sur une période n'excédant pas 10 jours par an (consécutifs ou non).

**8 Antécédents du risque**

Nom du précédent assureur : \_\_\_\_\_ n° de contrat : \_\_\_\_\_  
 Montant de la cotisation nette payée à la dernière échéance : \_\_\_\_\_ €

Les risques proposés ont-ils été sinistrés au cours des 36 derniers mois ?  Oui  Non  
 - Si OUI, nombre total de sinistre : \_\_\_\_\_ (Compléter le tableau ci-dessous)

Date	Nature	Cause	Montant (€)

Contrat résilié par l'assureur ?  Oui  Non

Si OUI, motif de la résiliation : SINISTRES  NON PAIEMENT

**9 Informations complémentaires**

**Encaissement**  Confié Agent  Direct

**Fractionnement**  Annuel  Semestriel  Trimestriel  Mensuel

**Prélèvement**  OUI  NON

**Article L.112-2 du Code des Assurances – 1er alinéa.**

La proposition d'assurance n'engage ni l'assuré, ni l'assureur ; seule la police ou la note de couverture constate l'engagement réciproque.

**Information relative à une interdiction de services d'assurance**

L'assureur ne sera tenu à aucune garantie, ne fournira aucune prestation et ne sera obligé de payer aucune somme au titre du contrat d'assurance qui sera éventuellement conclu dès lors que la mise en œuvre d'une telle assurance, la fourniture de la prestation ou le paiement d'une indemnité de sinistre l'exposerait à une sanction, prohibition ou restriction résultant d'une résolution de l'Organisation des Nations Unies, et/ou aux sanctions économiques ou commerciales prévues par les lois ou règlements édictés par l'Union Européenne, la France, les Etats-Unis d'Amérique ou par tout autre droit national applicable prévoyant de telles mesures.

**Protection des données personnelles**

Les données personnelles vous concernant (ou concernant les personnes parties ou intéressées au contrat) sont traitées par l'Assureur dans le respect de la loi Informatique et Libertés du 6 Janvier 1978 modifiée. Leur traitement est nécessaire à la passation, la gestion et l'exécution des contrats d'assurance, à la gestion de nos relations commerciales et contractuelles, à la lutte contre la fraude ou à l'exécution de dispositions légales, réglementaires ou administratives en vigueur (notamment celles relatives à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme).

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition à ces informations en vous adressant par courrier accompagné de la photocopie de votre pièce d'identité à : **Gan Assurances - Direction Qualité** - Immeuble Michelet - 4-8, cours Michelet 92082 Paris La Défense Cedex / E-mail : [reclamation@gan.fr](mailto:reclamation@gan.fr)

Sauf opposition de votre part, vous êtes susceptible de recevoir des offres commerciales (Assurances, Banque et Services) adaptées à vos besoins, de Gan Assurances, des entités du Groupe Groupama, et de leurs partenaires.

Vous acceptez de recevoir des offres de produits et services de nos partenaires par courrier électronique (email, SMS/MMS) :  oui  non

Nous vous informons également que vous pouvez refuser toute prospection commerciale par téléphone, en vous inscrivant gratuitement sur la liste d'opposition nationale au démarchage téléphonique.

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

**LE SOUSCRIPTEUR**

**Gan Assurances**

Compagnie française d'assurances et de réassurances

Société anonyme au capital de 184 842 080 euros (entièrement versé) – RCS Paris 542 063 797 – APE : 6512Z

Siège social : 8 – 10 Rue d' Astorg – 75008 paris – Tél : 01 70 94 20 00 – [www.gan.fr](http://www.gan.fr)

Direction Qualité / réclamation – Gan Assurances – Immeuble Michelet – 4-8 Cours Michelet – 92082 La Défense Cedex – E-mail : [reclamation@gan.fr](mailto:reclamation@gan.fr)  
 Entreprise régie par le Code des assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution – 61, Rue Taitbout – 75436 Paris Cedex 09